



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20250701-2025-DEL-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTABILITE ANALYTIQUE 2024

Version du 28/05/2025

27/06/2025

Table des matières

PREAMBULE	3
I. La méthodologie	4
II. Les charges de structure	5
III. Les activités	6
A. Les missions du pôle « Assistance statutaire »	6
1. Gestion des carrières et assistance aux collectivités en matière de gestion statutaire (Art. 40 décret n° 85 – 643)	6
2. Instances paritaires (L452-38-3°) :	7
a) CAP	7
b) CCP	7
c) Comite social territorial	8
d) Organisation des élections professionnelle	8
3. Gestion du droit syndical (L452-38-6°)	9
4. Assistance juridique aux collectivités affiliées (L452-34-9° et schéma de coopération régional)	9
5. Assistance juridique aux collectivités non affiliées (L452-39-2° et schéma de coopération régional)	10
6. Documentation et conseil juridique (L452-40-2°) et (L452-39-2°)	11
7. Assistance précontentieux et contentieux (L452-40-2°)	12
8. Conseil de discipline (L452-38-3°)	12
9. Référent déontologue (L452-34-9° et L452-39-2°)	13
10. Référent laïcité (L452-34-10° et L452-39-5°)	14
11. Référent signalement (L452-43 et schéma de coopération régional)	15
12. Médiation préalable (Décret 2022-433)	16
13. Assurance groupe statutaire (L452-40)	17
14. Conseil médical - Formation plénière (L452-38-5° et L452-39-1°)	18
15. Conseil médical – Formation restreinte (L452-38-5° et L452-39-1°)	19
16. Retraites – Droit à l'information (L452-38-10° et L452-39-4°)	20
17. Retraites – Interventions sur dossiers (L452-38-10° et L452-39-4°)	21
18. Retraites – Formations assistance "multi fonds" (L452-38-10° et L452-39-4°)	22
19. Réalisation dossiers CNRACL (L452-41)	23
Synthèse - Pôle « Assistance statutaire »	24
B. Les missions du pôle « Emploi territorial » (L452-44)	25
1. Missions temporaires	25
2. Assistance au recrutement (L452-44)	26
3. Bourse de l'Emploi (L452-35)	26
4. Gestion des demandes d'emploi (L452-35)	27
5. Concours et examens professionnels (L452-38)	27
6. Rapport social unique (L452-35)	28
7. Conférence Régionale de l'Emploi Territorial (L452-35)	29
8. Animation de l'emploi territorial (L452-35)	29
9. Observatoire régional (L452-35)	30
10. Licence professionnelle "Métiers des administrations et des collectivités territoriales" (L452-38-9°) et (L452-39-3°)	31
11. Etude GPEEC (L452-40-1°)	32
12. Formation et réseau « secrétaire de mairie » (L452-38 -13°)	33
13. Mobilité (L452-38-9°)	34
14. Reclassement et maintien dans l'emploi - Recrutement personnel handicapé	34
a) Reclassement et maintien dans l'emploi (L452-34-4°)	35
b) Recrutement personnel handicapé (L452-35-7°)	35
Synthèse – Pôle « Emploi territorial »	36

C.	Les missions du pôle « Santé prévention »	37
1.	Prestation globale de médecine préventive (L452-47)	37
2.	Assistance E.V.R.P. (L452-44-4°)	38
3.	Mission d'Inspection (L452-44-4°)	38
4.	Vaccinations & bilans biologiques ou bactériologiques (L452-47)	39
	Synthèse Pôle « Santé - Prévention »	41
D.	Les missions des pôles « Finances – Moyens Généraux » et « Direction »	42
1.	Archives (L452-40-3°)	42
2.	Mission « Paie » (L452-40)	43
a)	Paies extérieures	43
3.	Assistance paie	43
4.	Indemnisation chômage et Indemnité licenciement (L452-40)	44
a)	Conseil et assistance chômage (L452-40)	44
b)	Calcul de l'indemnité de licenciement (L452-40)	45
5.	Mission RGPD (L452-40)	45
6.	Conseil en organisation (L452-40-1°)	46
7.	Coopération régionale (L452-11)	46
8.	Cybersécurité mutualisée (L452-40)	47
9.	Protection sociale (L452-42 et Schéma de coopération régional)	48
	Synthèse – Pôles « Finances – Moyens généraux » et « Direction »	49
E.	Les autres missions	50
1.	Agents pris en charge (L452-34)	50
2.	Agents intercommunaux (L452-44-4°)	50
	Synthèse – Autres missions	51
	Synthèse – Missions en partenariat avec les CDG Normands	51
IV.	SYNTHESE GENERALE	52
A.	Tableau récapitulatif de financement de l'ensemble des missions	52
B.	Missions tarifées : résultat par unité d'œuvre	53

PREAMBULE

Chaque année, depuis 2007, année au cours de laquelle la comptabilité analytique a été mise en place au sein du Centre de Gestion, est présenté à l'examen du Conseil d'Administration un rapport permettant d'appréhender, au-delà de la présentation purement comptable du coût des services, le coût analytique des différentes missions du Centre de Gestion ainsi que leur mode de financement.

Afin de traduire les évolutions constatées, la présentation des résultats analytiques de l'exercice 2024, est établie par comparaison avec les résultats de l'exercice 2023.

Enfin pour mémoire, les taux de cotisation et de contribution en vigueur au 1^{er} janvier 2024, étaient les suivants :

Cotisation obligatoire :	0,63%
Cotisation additionnelle :	0,05%
Contribution au socle commun :	0.04%

I. La méthodologie

Les résultats analytiques des différentes activités sont établis selon les règles suivantes :

- Au cours de l'exercice, les opérations budgétaires (dépenses et recettes) sont affectées, lors du mandatement ou de l'émission des titres de recette, à des sections analytiques.
- Les sections analytiques sont de 3 natures :
 - o Missions/activités : affectation des dépenses et recettes directement imputables à la mission ou l'activité.
 - o Inter service : affectation des dépenses et recettes globalisées au niveau du service, à répartir entre les activités du service.
 - o Structure : affectation des dépenses et recettes relatives aux « fonctions support » (Direction, comptabilité, moyens généraux ...)
- Les répartitions par activité des frais de personnel, des charges inter-service et des charges de structure s'effectuent à partir de clés de répartition :
 - o Frais de personnel :
Le temps de travail de chaque agent est réparti par activité dans le logiciel de gestion du temps
 - Pour la plupart des agents, à partir d'une saisie quotidienne de ventilation
Ex : agent du service « Paie »

Compteurs	Lundi 01/03	Mardi 02/03
ANALYTIC	07:14	08:00
Affectations automatiques		
A_REPARTIR (Temps non réparti)	00:00	00:00
Affectations manuelles		
PAIES INTERNES CDG (1001 - Paies internes CDG)	01:00	02:00
PAIES MISSIONS TEMP (4121 - Paies Missions temporaires)		
PAIES EXTERNES (47101 - Paies externes)	04:14	06:00
ASSIST PAIE COL AFF (47102 - Assistance paie aux collectivités affiliées)	02:00	
RAPPELS TRAITEMENT (47103 - Rappels de traitement)		
TICKETS RESTAURANT (1001 - Tickets restaurant)		
FORMATION CDG (1001 - Formation et information CDG)		
FORMATION PAI (471_ - Formation Paie)		
DIVERS PAI (471_ - Divers Paie)		

Pour d'autres, à partir d'une affectation par défaut (ex : médecins, infirmiers

- o Charges interservices : la répartition s'effectue proportionnellement à la masse salariale affectée à l'activité
- o Charges de structure :
 - Les dépenses liées au bâtiment : elles sont réparties en fonction des surfaces affectées au service
 - Les autres charges de structure sont réparties en fonction de l'effectif du service

II. Les charges de structure

Colonne2	Colonne1	2024	2023	Evolution %
Bâtiment	Eau – Electricité – Chauffage - Entretien et maintenance	199 158 €	208 889 €	- 4,7%
Moyens informatiques	Serveurs – Bureautique - Internet - Extranet - Téléphonie - Reprographie	385 208 €	281 817 €	+ 36,7%
	<i>Achat fournitures</i>	4 084 €	8 424 €	- 51,5%
	<i>Amortissements</i>	89 345 €	92 252 €	- 3,2%
	<i>Cotisation GIP INFO</i>	7 603 €	5 322 €	+ 42,9%
	<i>Divers</i>	613 €	2 680 €	- 77,1%
	<i>Location</i>	4 680 €	4 680 €	+ 0,0%
	<i>Maintenance</i>	63 999 €	44 410 €	+ 44,1%
	<i>Personnel</i>	100 715 €	70 218 €	+ 43,4%
	<i>Redevance</i>	37 828 €	40 091 €	- 5,6%
	<i>Sous-traitance</i>	61 245 €	32 419 €	+ 88,9%
	<i>Téléphonie</i>	15 097 €	31 321 €	- 51,8%
	<i>Subvention France Relance</i>		-50 000 €	- 100,0%
Parc automobile	Parc automobile commun	24 869 €	21 654 €	+ 14,9%
	<i>Carburant et péages</i>	4 428 €	6 894 €	- 35,8%
	<i>Entretien et réparations</i>	3 830 €	2 206 €	+ 73,6%
	<i>Assurances</i>	3 462 €	3 620 €	- 4,4%
	<i>Amortissements</i>	13 150 €	8 934 €	+ 47,2%
Autres charges de fonctionnement mutualisées	Charges de fonctionnement mutualisées	318 028 €	317 538 €	+ 0,2%
	<i>Ressources humaines internes</i>	155 053 €	146 126 €	+ 6,1%
	<i>Formation</i>	8 741 €	15 023 €	- 41,8%
	<i>Gestion des conventions</i>	1 592 €	27 794 €	- 94,3%
	<i>Groupe de travail</i>	17 914 €	24 566 €	- 27,1%
	<i>Projet d'administration</i>	25 357 €	0 €	
	<i>CST de service</i>	3 123 €	3 951 €	- 20,9%
	<i>Divers (études, missions internes, assistance bureautique, correspondant RGPD)</i>	32 737 €	19 634 €	+ 66,7%
	<i>Conseil juridique interne</i>	1 343 €	5 522 €	- 75,7%
	<i>Conseiller de prévention du CDG</i>	3 872 €	6 740 €	- 42,6%
	<i>Formation et information</i>	58 677 €	47 375 €	+ 23,9%
	<i>Archives</i>	9 620 €	20 808 €	- 53,8%
Administration générale	Administration générale	848 768 €	777 087 €	+ 9,2%
	<i>Direction générale - Conseil d'administration - Communication</i>	382 127 €	377 790 €	+ 1,1%
	<i>Finances - Paies internes - Affranchissement - Accueil</i>	466 641 €	399 297 €	+ 16,9%
TOTAL GENERAL		1 776 032 €	1 606 984 €	+ 10,5%

III. Les activités

A. Les missions du pôle « Assistance statutaire »

1. Gestion des carrières et assistance aux collectivités en matière de gestion statutaire (Art. 40 décret n° 85 – 643)

Le Centre de Gestion a obligation, pour ce qui concerne les collectivités affiliées, de détenir un dossier individuel de chaque fonctionnaire, constitué de copies de pièces dont la liste est fixée par décret. Dans ce cadre, le service réceptionne, enregistre et procède à la saisie de l'ensemble des actes relatifs à la carrière des agents.

Le service "Gestion des Carrières" assiste également les collectivités pour la gestion des carrières de leurs agents. Il élabore et transmet annuellement aux collectivités, les actes et outils de gestion nécessaires à la mise à jour de la situation des agents (calculs de situations lors du recrutement, après titularisation, tableaux de promouvables, etc.).

Les gestionnaires de carrières répondent au quotidien à toutes les questions relatives au parcours individuel de chaque agent, au suivi et à l'évolution de leur carrière.

Cette assistance statutaire aux collectivités, qui constitue un complément structurel à la Gestion des carrières devenu obligatoire du fait de la loi du 12 mars 2012, comprend également l'organisation de réunions d'information à destination des collectivités, la réception des Maires et responsables Ressources Humaines, des interventions dans les collectivités, etc. ...

<u>Mode de financement</u>	Cotisation obligatoire		
Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	324 359 €	371 782 €	- 12,8%
Autres dépenses directes d'exploitation	45 101 €	49 340 €	- 8,6%
Charges de structure	165 227 €	153 643 €	+ 7,5%
TOTAL DEPENSES	534 687 €	574 765 €	- 7,0%
Affectation d'une part de cotisation	671 950 €	731 490 €	- 8,1%
Excédent de financement	+ 137 263 €	+ 156 725 €	- 12,4%

2. Instances paritaires (L452-38-3°) :

Il s'agit du secrétariat, de l'organisation et du fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire pour les collectivités affiliées obligatoirement ou volontairement et du Comité Social Territorial pour les collectivités affiliées de moins de 50 agents (convocations, traitement et présentation des dossiers soumis aux instances, procès-verbaux, ...). Cette activité comprend également l'organisation des élections professionnelles.

a) CAP

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre dossiers examinés	2024	2023	Evolution %
TOTAL	12	10	+ 20,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	2 636 €	3 441 €	- 23,4%
Autres dépenses directes d'exploitation	2 375 €	3 352 €	- 29,1%
Charges de structure	1 347 €	872 €	+ 54,4%
TOTAL DEPENSES	6 358 €	7 665 €	- 17,1%
Affectation d'une part de cotisation	7 990 €	9 756 €	- 18,1%
Excédent de financement	+ 1 632 €	+ 2 090 €	- 21,9%

b) CCP

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre dossiers examinés	2024	2023	Evolution %
TOTAL	9	21	- 57,1%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	832 €	5 298 €	- 84,3%
Autres dépenses directes d'exploitation	173 €	585 €	- 70,4%
Charges de structure	574 €	1 867 €	- 69,2%
TOTAL DEPENSES	1 580 €	7 751 €	- 79,6%
Affectation d'une part de cotisation	1 986 €	9 864 €	- 79,9%
Excédent de financement	+ 406 €	+ 2 113 €	- 80,8%

c) Comite social territorial

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	492	689	- 28,6%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	16 688 €	23 135 €	- 27,9%
Autres dépenses directes d'exploitation	7 969 €	13 555 €	- 41,2%
Charges de structure	8 831 €	9 794 €	- 9,8%
TOTAL DEPENSES	33 488 €	46 483 €	- 28,0%
Affectation d'une part de cotisation	42 085 €	59 158 €	- 28,9%
Excédent de financement	+ 8 597 €	+ 12 675 €	- 32,2%

d) Organisation des élections professionnelle

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	0	66	- 100,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	0 €	4 582 €	- 100,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	0 €	490 €	- 100,0%
Charges de structure	0 €	1 327 €	- 100,0%
TOTAL DEPENSES	0 €	6 398 €	- 100,0%
Affectation d'une part de cotisation	0 €	8 143 €	- 100,0%
Excédent de financement	+ 0 €	+ 1 745 €	- 100,0%

3. Gestion du droit syndical (L452-38-6°)

L'activité recouvre le suivi et le remboursement des décharges d'activité de service (D.A.S.) pour l'ensemble des collectivités affiliées ainsi que ceux des autorisations d'absence (A.A.) pour les collectivités affiliées de moins de 50 agents. Cette activité englobe également une mission de conseil sur l'application du droit syndical auprès des collectivités affiliées.

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre heures remboursées	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	7059	10508	- 32,8%
TOTAL	7059	10508	- 32,8%

<u>Compte d'exploitation</u>	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	5 451 €	12 834 €	- 57,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	206 116 €	278 158 €	- 25,9%
<i>dont</i>			
<i>Remboursement aux collectivités</i>	183 797 €	256 692 €	- 28,4%
<i>Participation locaux</i>	22 319 €	21 466 €	+ 4,0%
TOTAL DEPENSES	211 567 €	290 992 €	- 27,3%
Affectation d'une part de cotisation	265 880 €	370 339 €	- 28,2%
Excédent de financement	+ 54 313 €	+ 79 347 €	- 31,6%

4. Assistance juridique aux collectivités affiliées (L452-34-9° et schéma de coopération régional)

Le service Juridique et de documentation assure une mission de conseil auprès des collectivités affiliées, notamment à travers la mise à disposition d'une plateforme téléphonique et d'une adresse mail gérées par des juristes-conseillers statutaires.

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	7422	6787	+ 9,4%

<u>Compte d'exploitation</u>	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	268 445 €	304 585 €	- 11,9%
Autres dépenses directes d'exploitation	55 933 €	23 794 €	+ 135,1%
Charges de structure	135 704 €	113 197 €	+ 19,9%
TOTAL DEPENSES	460 082 €	441 576 €	+ 4,2%
Affectation d'une part de cotisation	578 192 €	561 984 €	+ 2,9%
Excédent de financement	+ 118 110 €	+ 120 408 €	- 1,9%

5. Assistance juridique aux collectivités non affiliées (L452-39-2° et schéma de coopération régional)

La mission d'assistance juridique et statutaire est accessible aux collectivités non affiliées du département, ainsi qu'à d'autres CDG Normands. Elle est financée par la contribution au bloc insécable mise en place au 01/01/2024 et par une participation des CDG Normands ayant choisi d'adhérer à ce service.

Mode de financement

Contribution bloc insécable

Partenariat CDG Normands

Unité d'œuvre Nombre de collectivités	2024	2023	Evolution %
Collectivités non affiliées	19	19	+ 0,0%
CDG Normands	2	2	+ 0,0%
TOTAL	21	21	+ 0,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	8 344 €	19 181 €	- 56,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 621 €	2 555 €	- 36,5%
Charges de structure	4 302 €	9 067 €	- 52,6%
TOTAL DEPENSES	14 267 €	30 802 €	- 53,7%
RECETTES 2023 = tarification collectivités non affiliées	9 592 €	24 779 €	- 61,3%
RECETTES 2024 = affectation part de contribution bloc insécable			
RESULTAT	- 4 675 €	- 6 023 €	- 22,4%

Détail du résultat

Contribution bloc insécable

Coût collectivités non affiliées	12 908 €	27 868 €	- 53,7%
Affectation d'une part de contribution bloc insécable	8 679 €	24 779 €	- 65,0%
Déficit contribution bloc insécable	-4 229 €	-3 089 €	+ 36,9%

Partenariat CDG Normands

Coût CDG Normands	1 359 €	2 934 €	- 53,7%
Recettes CDG Normands	914 €	0 €	
Partenariat CDG Normands	-445 €	-2 934 €	- 84,8%

6. Documentation et conseil juridique (L452-40-2°) et (L452-39-2°)

L'activité recouvre la veille juridique, l'analyse et la diffusion de l'actualité statutaire auprès des collectivités affiliées et non affiliées. La fonction Documentation alimente régulièrement l'extranet du site Internet du C.D.G, d'études, fiches thématiques, modèles d'actes et articles, ces derniers documents étant regroupés au sein de l'info C.D.G.

Mode de financement	Cotisation additionnelle		Collectivités affiliées
	Contribution bloc insécable		Collectivités non affiliées
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de collectivité			
Collectivités affiliées	1047	1051	- 0,4%
Collectivités non affiliées	19	19	+ 0,0%
TOTAL	1066	1070	- 0,4%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	81 706 €	84 204 €	- 3,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	12 128 €	9 929 €	+ 22,1%
Charges de structure	30 185 €	30 936 €	- 2,4%
Dont prises en charge par cotisation	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES	124 019 €	125 070 €	- 0,8%
TOTAL RECETTES	110 712 €	185 896 €	- 40,4%
Résultat	- 13 307 €	+ 60 826 €	- 121,9%

Détail du résultat

	Cotisation additionnelle		
Coût collectivités affiliées	121 809 €	122 849 €	- 0,8%
Affectation d'une part de cotisation	108 739 €	185 896 €	
Excédent / déficit d'une part de cotisation	- 13 070 €	+ 63 047 €	- 120,7%

	Contribution bloc insécable		
Coût collectivités non affiliées	2 210 €	2 221 €	- 0,5%
Affectation d'une part de contribution bloc insécable	1 973 €	0 €	
Déficit contribution bloc insécable	-237 €	-2 221 €	- 89,3%

7. Assistance précontentieux et contentieux (L452-40-2°)

Dans le cadre d'un conflit statutaire entre l'agent et sa collectivité employeur, cette mission consiste à proposer à la collectivité, un conseil et une assistance dans la réalisation des courriers et mémoires présentés devant la juridiction saisie. (mémoire en défense, mémoire en réplique).

Mode de financement		Tarification	
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées	3	3	+ 0,0%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	3	3	+ 0,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	322 €	130 €	+ 147,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	58 €	15 €	+ 283,9%
Charges de structure	155 €	1 €	+ 15393,0%
TOTAL DEPENSES	535 €	146 €	+ 266,2%
RECETTES = facturation dossier contentieux	560 €	629 €	- 11,0%
RESULTAT	+ 25 €	+ 483 €	- 94,7%

8. Conseil de discipline (L452-38-3°)

Le Centre de Gestion assure le secrétariat du Conseil de discipline intercommunal. Cette instance émet obligatoirement un avis sur les sanctions des deuxième groupe (radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de quatre à quinze jours), troisième groupe (rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de seize jours à deux ans) et quatrième groupe (mise à la retraite d'office, révocation) proposées par les collectivités affiliées au Centre de Gestion.

Le CDG76 assure toutes les tâches administratives en amont (convocation des membres) et en aval (rédaction du procès-verbal) de la séance sous la responsabilité du magistrat président le conseil de discipline.

Mode de financement		Cotisation obligatoire	
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de conseils			
Collectivités affiliées	18	11	+ 63,6%
TOTAL	18	11	+ 63,6%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	41 208 €	20 988 €	+ 96,3%
Autres dépenses directes d'exploitation	12 553 €	8 183 €	+ 53,4%
Charges de structure	18 936 €	8 872 €	+ 113,4%
TOTAL DEPENSES	72 697 €	38 043 €	+ 91,1%
Affectation d'une part de cotisation	91 359 €	48 416 €	+ 88,7%
Excédent de financement	+ 18 662 €	+ 10 373 €	+ 79,9%

9. Référent déontologue (L452-34-9° et L452-39-2°)

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a institué le référent déontologue pour permettre aux agents de la Fonction Publique de mieux connaître et comprendre leurs obligations et les principes déontologiques inhérents au Service Public. Il s'agit d'une mission obligatoire. Dans l'exercice de ses fonctions, le référent déontologue est tenu au secret et à la discrétion professionnelle. Les échanges entre le référent déontologue et les agents doivent ainsi être strictement personnels et confidentiels et ne sont jamais communiqués à la collectivité employeur.

Mode de financement

Cotisation obligatoire

pour les collectivités affiliées

Contribution bloc insécable

pour les collectivités non affiliées

Partenariat CDG Normands

Unité d'œuvre Nombre de collectivités	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	22	14	+ 57,1%
Collectivités non affiliées	25	32	- 21,9%
CDG Normands	18	2	+ 800,0%
TOTAL	65	48	+ 35,4%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	7 753 €	12 341 €	- 37,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	2 109 €	5 872 €	- 64,1%
Charges de structure	2 664 €	3 888 €	- 31,5%
TOTAL DEPENSES	12 526 €	22 101 €	- 43,3%
TOTAL COTISATIONS ET RECETTES	15 533 €	21 729 €	- 28,5%
Coût net	+ 3 007 €	- 372 €	- 907,7%

Détail du résultat

Cotisation obligatoire

Coût collectivités affiliées	4 239 €	6 446 €	- 34,2%
Affectation d'une part de cotisation	5 328 €	8 204 €	- 35,1%
Excédent de financement	+1 088 €	+1 758 €	- 38,1%

Contribution bloc insécable

Coût collectivités non affiliées	4 818 €	14 734 €	- 67,3%
Affectation d'une part de contribution bloc insécable	5 700 €	9 840 €	- 42,1%
Déficit contribution bloc insécable	882 €	-4 894 €	- 118,0%

Partenariat CDG Normands

Coût CDG Normands	3 469 €	921 €	+ 276,7%
Recettes CDG Normands	4 505 €	3 685 €	+ 22,3%
Partenariat CDG Normands	+ 1 037 €	+ 2 764 €	- 62,5%

10. Référent laïcité (L452-34-10° et L452-39-5°)

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a vocation à renforcer le principe de laïcité au sein du service public et plus spécifiquement au sein de la fonction publique. Tous les employeurs publics sont désormais tenus de désigner **un référent laïcité** pour apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout agent public et pour répondre aux sollicitations des responsables hiérarchiques. Il est également chargé d'organiser une « journée de la laïcité » le 9 décembre de chaque année.

Pour les collectivités et établissements publics affiliés, le référent laïcité est une nouvelle mission obligatoire du Centre de Gestion qui doit en assurer la désignation et la mise à disposition. La mission « Référent laïcité » est également mise à disposition des CDG 14 et 61 dans le prolongement de la mission « référent déontologie ».

Mode de financement

Cotisation obligatoire
Contribution bloc insécable
Partenariat CDG Normands

pour les collectivités affiliées
pour les collectivités non affiliées

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	2		
Collectivités non affiliées	1		
collectivités des CDG Normands	2		
TOTAL	5	0	

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	1 102 €	569 €	+ 93,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	189 €	93 €	+ 102,6%
Charges de structure	508 €	151 €	+ 235,9%
TOTAL DEPENSES	1 799 €	814 €	+ 121,0%
TOTAL COTISATIONS ET RECETTES	1 172 €	1 036 €	+ 13,1%
RESULTAT	- 627 €	+ 222 €	- 382,6%

Détail du résultat

Cotisation obligatoire

Coût collectivités affiliées	720 €	814 €	- 11,6%
Affectation d'une part de cotisation	217 €	1 036 €	
Excédent de financement	- 502 €	+ 222 €	- 326,3%

Contribution bloc insécable

Coût collectivités non affiliées	360 €	0 €	
Affectation d'une part de contribution bloc insécable	234 €	0 €	
Déficit contribution bloc insécable	-125 €	0 €	

Partenariat CDG Normands

Coût CDG Normands	720 €	0 €	
Recettes CDG Normands	720 €	0 €	
Partenariat CDG Normands	0 €	0 €	

11. Référent signalement (L452-43 et schéma de coopération régional)

Depuis le 1er mai 2020, les employeurs publics ont pour obligation de mettre en place un dispositif de signalement destiné aux agents témoins ou victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, menaces et actes d'intimidation.

Le CDG 76 propose cette mission aux collectivités affiliées et non affiliées des CDG 14, 27, 50 et 61 ainsi qu'aux collectivités non affiliées du 76. Le CDG 50 propose cette mission aux collectivités affiliées du CDG76.

A ce titre, les deux référents désignés sont chargés de :

- Recueillir les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins
- Orienter l'auteur du signalement vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien
- Communiquer le signalement à l'autorité territoriale
- Opérer en toute indépendance selon les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle

Mode de financement

Tarification Partenariat CDG Normands

Unité d'œuvre Nombre de dossiers traités	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	5	11	- 54,5%
Collectivités non affiliées	3	1	
collectivités des CDG Normands	7	11	- 36,4%
TOTAL	15	23	- 34,8%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	5 432 €	9 154 €	- 40,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	2 490 €	1 719 €	+ 44,8%
Charges de structure	2 199 €	2 888 €	- 23,9%
TOTAL DEPENSES	10 121 €	13 761 €	- 26,5%
TOTAL COTISATIONS ET RECETTES	12 173 €	18 233 €	- 33,2%
RESULTAT	+ 2 053 €	+ 4 472 €	- 54,1%

Détail du résultat

Tarification

Coût collectivités non affiliées	5 398 €	598 €	+ 802,1%
Recette	6 828 €	342 €	+ 1896,6%
Résultat	+ 1 431 €	- 256 €	- 658,1%

Partenariat CDG Normands

Coût CDG Normands	4 723 €	6 582 €	- 28,2%
Recettes CDG Normands	5 345 €	6 685 €	- 20,0%
Partenariat CDG Normands	+ 622 €	+ 103 €	+ 501,4%

12. Médiation préalable (Décret 2022-433)

Conformément au décret n° 2018-101 du 16 février 2018, le CdG76 a mis en place une nouvelle mission optionnelle : la médiation préalable obligatoire (MPO). Plus de 300 collectivités ont ainsi fait le choix d'adhérer à la MPO qui est destinée à trouver un accord amiable au litige entre les collectivités et leurs agents.

Mode de financement

Tarification

Partenariat CDG Normands

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	4	4	+ 0,0%
Collectivités non affiliées	5	5	+ 0,0%
CDG Normands	0	0	
TOTAL	9	9	+ 0,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	6 148 €	6 950 €	- 11,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	724 €	544 €	+ 33,2%
Charges de structure	1 942 €	2 009 €	- 3,4%
TOTAL DEPENSES	8 813 €	9 503 €	- 7,3%
TOTAL RECETTES	2 891 €	2 704 €	+ 6,9%
RESULTAT	- 5 922 €	- 6 799 €	- 12,9%

Détail du résultat

Tarification

Coût collectivités affiliées et non affiliées	8 813 €	9 503 €	- 7,3%
Recettes collectivités affiliées et non affiliées	2 891 €	2 704 €	+ 6,9%
Tarification	-5 922 €	-6 799 €	- 12,9%

Partenariat CDG Normands

Coût CDG Normands	0 €	0 €	
Recettes CDG Normands	0 €	0 €	
Partenariat CDG Normands	0 €	0 €	

13. Assurance groupe statutaire (L452-40)

Le Centre de Gestion a souscrit, pour le compte de ses collectivités affiliées, un contrat groupe d'assurance statutaire, avec pour spécificité, une gestion du contrat par des personnels du C.D.G. L'activité se décompose d'une part, en la saisie des masses salariales servant de base au calcul des primes d'assurance, puis l'envoi des appels de primes et, d'autre part, par le calcul et le règlement des indemnités journalières dues aux collectivités ainsi que le paiement des honoraires médicaux des praticiens dans le cadre des accidents de service et des maladies professionnelles.

Mode de financement

Tarifification

Unité d'œuvre Nombre de documents traités	2024	2023	Evolution %
TOTAL	32657	32304	+ 1,1%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	112 507 €	116 916 €	- 3,8%
Autres dépenses directes d'exploitation	6 465 €	12 475 €	- 48,2%
Charges de structure	49 874 €	44 238 €	+ 12,7%
TOTAL DEPENSES	168 846 €	173 629 €	- 2,8%
RECETTES = Frais de gestion 0,15% de la masse salariale assurée	350 441 €	287 049 €	+ 22,1%
RESULTAT	+ 181 595 €	+ 113 420 €	+ 60,1%

14. Conseil médical - Formation plénière (L452-38-5° et L452-39-1°)

Cette activité recouvre l'organisation et le secrétariat du conseil médical – formation plénière pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion ainsi que pour les collectivités non affiliées, y compris les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires (convocations, traitement et présentation des dossiers soumis à la Commission, procès-verbaux, etc....).

Mode de financement	Cotisation obligatoire		Evolution %
	pour les collectivités affiliées	pour les collectivités non affiliées	
Unité d'œuvre	2024	2023	
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées	219	203	+ 7,9%
Collectivités non affiliées	468	433	+ 8,1%
TOTAL	687	636	+ 8,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	123 773 €	121 992 €	+ 1,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	27 195 €	27 549 €	- 1,3%
Charges de structure	48 331 €	38 667 €	+ 25,0%
TOTAL DEPENSES	199 299 €	188 208 €	+ 5,9%
TOTAL COTISATIONS ET RECETTES	180 733 €	160 366 €	+ 12,7%
RESULTAT	- 18 567 €	- 27 842 €	- 33,3%

Détail du résultat

	Cotisation obligatoire		
Coût collectivités affiliées	63 532 €	60 073 €	+ 5,8%
Affectation d'une part de cotisation	79 842 €	76 453 €	+ 4,4%
Excédent de financement	+16 310 €	+16 381 €	- 0,4%

	Contribution bloc insécable		
Coût collectivités non affiliées	135 767 €	128 136 €	+ 6,0%
RECETTES 2023 = tarification collectivités non affiliées	100 891 €	83 913 €	+ 20,2%
RECETTES 2024 = affectation part de contribution bloc insécable	100 891 €	83 913 €	+ 20,2%
Déficit contribution bloc insécable	-34 876 €	-44 223 €	- 21,1%

15. Conseil médical – Formation restreinte (L452-38-5° et L452-39-1°)

Cette activité recouvre l'organisation et le secrétariat du conseil médical – formation restreinte pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion ainsi que pour les collectivités non affiliées (convocations, traitement et présentation des dossiers soumis au conseil médical, etc....).

Mode de financement	Cotisation obligatoire pour les collectivités affiliées		
	2024	2023	Evolution %
Unité d'œuvre			
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées	885	874	+ 1,3%
Collectivités non affiliées	1037	955	+ 8,6%
TOTAL	1922	1829	+ 5,1%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	143 540 €	130 479 €	+ 10,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	19 638 €	24 337 €	- 19,3%
Charges de structure	61 941 €	51 278 €	+ 20,8%
TOTAL DEPENSES	225 120 €	206 094 €	+ 9,2%
TOTAL COTISATIONS ET RECETTES	220 529 €	196 676 €	+ 12,1%
RESULTAT	- 4 591 €	- 9 418 €	- 51,3%

Détail du résultat

	Cotisation obligatoire		
	2024	2023	Evolution %
Coût collectivités affiliées	103 658 €	98 483 €	+ 5,3%
Affectation d'une part de cotisation	130 269 €	125 338 €	+ 3,9%
Excédent de financement	+26 611 €	+26 854 €	- 0,9%

	Contribution bloc insécable		
	2024	2023	Evolution %
Coût collectivités non affiliées	121 462 €	107 611 €	+ 12,9%
RECETTES 2023 = tarification collectivités non affiliées	90 260 €	71 339 €	+ 26,5%
RECETTES 2024 = affectation part de contribution bloc insécable	90 260 €	71 339 €	+ 26,5%
Déficit contribution bloc insécable	-31 201 €	-36 272 €	- 14,0%

16. Retraites – Droit à l'information (L452-38-10° et L452-39-4°)

L'activité correspond au temps passé pour guider et assister les collectivités dans la saisie des carrières de leurs agents sur le site Internet de la C.N.R.A.C.L., en "gestion des carrières" ou en "pré liquidation", afin d'obtenir des relevés de carrière ou des estimations financières des pensions CNRACL, lesquelles sont délivrées aux agents.

Mode de financement	Cotisation obligatoire		Collectivités affiliées
	Contribution bloc insécable		Collectivités non affiliées
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	250	167	+ 49,7%
Collectivités non affiliées	0	0	
TOTAL	250	167	+ 49,7%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	10 449 €	7 173 €	+ 45,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	546 €	1 022 €	- 46,6%
Charges de structure	4 437 €	2 588 €	+ 71,4%
TOTAL DEPENSES	15 432 €	10 784 €	+ 43,1%
TOTAL COTISATIONS ET RECETTES	19 394 €	13 724 €	+ 41,3%
RESULTAT	+ 3 962 €	+ 2 941 €	+ 34,7%

Détail du résultat

	Cotisation obligatoire		
Coût collectivités affiliées	15 432 €	10 784 €	+ 43,1%
Affectation d'une part de cotisation	19 394 €	13 724 €	+ 41,3%
Excédent de financement	+ 3 962 €	+ 2 941 €	+ 34,7%

	Contribution bloc insécable		
Coût collectivités non affiliées	0 €	0 €	
Affectation d'une part de contribution bloc insécable	0 €	0 €	
Bénéfice /Déficit contribution bloc insécable	0 €	0 €	

17. Retraites – Interventions sur dossiers (L452-38-10° et L452-39-4°)

Cette activité recouvre les questions posées par le Centre de Gestion aux collectivités, téléphoniquement, relatives aux dossiers reçus (dématérialisées ou encore sur papier pour certains dossiers), qui posent problème ou qui sont incomplets, dans le cadre des dossiers C.N.R.A.C.L.

Mode de financement

Cotisation obligatoire et

Partenariat ou conventionnement

Contribution bloc insécable

Collectivités non affiliées

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	427	417	+ 2,4%
Collectivités non affiliées	0	0	
TOTAL	427	417	+ 2,4%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	26 347 €	24 682 €	+ 6,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 339 €	2 763 €	- 51,5%
Charges de structure	10 437 €	8 502 €	+ 22,8%
TOTAL DEPENSES	38 123 €	35 946 €	+ 6,1%
RECETTES = partenariat CNRACL	9 620 €	13 030 €	- 26,2%
RESULTAT	- 28 503 €	- 22 916 €	+ 24,4%

Détail du résultat

Partenariat ou conventionnement

Coût collectivités affiliées	38 123 €	35 946 €	+ 6,1%
RECETTES = partenariat CNRACL	9 620 €	13 030 €	- 26,2%
Partenariat ou conventionnement	-28 503 €	-22 916 €	+ 24,4%

Contribution bloc insécable

Coût collectivités non affiliées	0 €	0 €	
Affectation d'une part de contribution bloc insécable	0 €	0 €	
Bénéfice /Déficit contribution bloc insécable	0 €	0 €	

18. Retraites – Formations assistance "multi fonds" (L452-38-10° et L452-39-4°)

L'activité correspond au temps passé, soit au téléphone, soit en rendez-vous, pour informer les collectivités et leurs agents sur la réglementation en matière de retraite. Elle englobe aussi les rendez-vous avec les agents durant lesquels leur sont fournies des estimations financières relatives à leur pension.

S'ajoute également, le temps passé dans les réunions d'information organisées par l'Unité "Retraites", à l'attention des collectivités affiliées au C.D.G.

Mode de financement

Cotisation obligatoire et Partenariat ou conventionnement

Contribution bloc insécable

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	617	523	+ 18,0%
Collectivités non affiliées	0	0	
TOTAL	617	523	+ 18,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	26 684 €	23 134 €	+ 15,3%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 328 €	2 591 €	- 48,8%
Charges de structure	9 999 €	8 035 €	+ 24,4%
TOTAL DEPENSES	38 011 €	33 759 €	+ 12,6%
TOTAL COTISATIONS ET RECETTES	47 768 €	42 965 €	+ 11,2%
RESULTAT	+ 9 758 €	+ 9 205 €	+ 6,0%

Détail du résultat

Cotisation obligatoire

Coût collectivités affiliées	38 011 €	33 759 €	+ 12,6%
Affectation d'une part de cotisation	47 768 €	42 965 €	+ 11,2%
Excédent de financement	+ 9 758 €	+ 9 205 €	+ 6,0%

Contribution bloc insécable

Coût collectivités non affiliées	0 €	0 €	
Affectation d'une part de contribution bloc insécable	0 €	0 €	
Bénéfice /Déficit contribution bloc insécable	0 €	0 €	

19. Réalisation dossiers CNRACL (L452-41)

La mission « Réalisation des dossiers CNRAL » comprend l'immatriculation de l'employeur, les affiliations des agents, les régularisations de services, le rétablissement des droits auprès du régime général et de l'IRCANTEC ainsi que la gestion des différentes pensions CNRACL (pension normale, de réversion, d'invalidité ...).

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	7	16	- 56,3%
TOTAL	7	16	- 56,3%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	11 541 €	9 183 €	+ 25,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	639 €	1 281 €	- 50,1%
Charges de structure	5 901 €	3 624 €	+ 62,8%
TOTAL DEPENSES	18 081 €	14 087 €	+ 28,3%
RECETTES = Facturation des dossiers selon tarif	5 441 €	8 299 €	- 34,4%
RESULTAT	- 12 640 €	- 5 788 €	+ 118,4%

Synthèse - Pôle « Assistance statutaire »

Activité / Mission	Dépenses 2024	Recettes affectées					Résultat 2024
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Contribution bloc insécable	Partenariat	Tarifification	
Gestion et assistance statutaire	534 687 €	671 950 €					+ 137 263 €
Gestion des non titulaires	374 €		335 €				- 39 €
CAP	6 358 €	7 990 €					+ 1 632 €
CCP	1 580 €	1 986 €					+ 406 €
CST	33 488 €	42 085 €					+ 8 597 €
Droit syndical	211 567 €	265 880 €					+ 54 313 €
Elections professionnelles							
Sous total Gestion des carrières	788 055 €	989 891 €	335 €				+ 202 171 €
Assistance collectivités affiliées	460 082 €	578 192 €					+ 118 110 €
Assistance collectivités non affiliées	14 267 €			8 679 €	914 €		- 4 675 €
Documentation	124 019 €		108 739 €	1 973 €			- 13 307 €
Contentieux	535 €					560 €	+ 25 €
Conseil de discipline	72 697 €	91 359 €					+ 18 662 €
Référent déontologue	12 526 €	5 328 €		5 700 €	4 505 €		+ 3 007 €
Référent laïcité	1 799 €	217 €		234 €	720 €		- 627 €
Référent signalement	10 121 €				5 345 €	6 828 €	+ 2 053 €
Médiation préalable obligatoire	8 813 €					2 891 €	- 5 922 €
Sous total Juridique	704 858 €	675 096 €	108 739 €	16 586 €	11 484 €	10 279 €	+ 117 327 €
Assurance groupe	168 846 €					350 441 €	+ 181 595 €
Conseil médical "formation plénière"	199 299 €	79 842 €		100 891 €			- 18 567 €
Conseil médical "formation restreinte"	225 120 €	130 269 €		90 260 €			- 4 591 €
Sous total Instances médicalisées	593 265 €	210 111 €		191 151 €		350 441 €	+ 158 438 €
Interventions sur dossiers	38 123 €				9 620 €		- 28 503 €
Droit à l'information	15 432 €	19 394 €					+ 3 962 €
Formation assistance	38 011 €	47 768 €					+ 9 758 €
Réalisation dossiers CNRACL	18 081 €					5 441 €	- 12 640 €
Sous total Retraites	109 647 €	67 162 €			9 620 €	5 441 €	- 27 423 €
Total pôle Assistance statutaire	2 195 824 €	1 942 260 €	109 074 €	207 737 €	21 104 €	366 161 €	+ 450 512 €

B. Les missions du pôle « Emploi territorial » (L452-44)

1. Missions temporaires

L'activité recouvre l'ensemble du processus relatif à la gestion des agents remplaçants mis à disposition des collectivités :

- Gestion des demandes de missions temporaires des collectivités adhérentes à la mission
- Recherche et sélection des candidatures
- Réalisation des actes de recrutement
- Suivi de la mission
- Rémunération des agents
- Paiement des charges sociales

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Heures payées	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	33402	38921	- 14,2%
Collectivités non affiliées	8984	10467	- 14,2%
TOTAL	42386	49388	- 14,2%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	989 436 €	1 103 961 €	- 10,4%
<i>Rémunérations agents temporaires</i>	<i>879 688 €</i>	<i>1 024 141 €</i>	<i>- 14,1%</i>
<i>Rémunérations service recrutement</i>	<i>109 748 €</i>	<i>79 820 €</i>	<i>+ 37,5%</i>
Autres dépenses directes d'exploitation	46 610 €	38 263 €	+ 21,8%
Charges de structure	57 575 €	40 541 €	+ 42,0%
TOTAL DEPENSES	1 093 622 €	1 182 765 €	- 7,5%
RECETTES = refacturation masse salariale + frais de gestion	1 013 844 €	1 172 316 €	- 13,5%
RESULTAT	- 79 778 €	- 10 449 €	+ 663,5%

2. Assistance au recrutement (L452-44)

Cette activité consiste en une assistance technique aux collectivités en matière de recrutement :

- Gestion des demandes des collectivités adhérentes
- Rédaction et publication du profil de poste
- Recherche et sélection des candidatures
- Participation au Jury
- Réalisation d'un rapport synthétique

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées	3	5	- 40,0%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	3	5	- 40,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	3 780 €	7 833 €	- 51,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 630 €	1 318 €	+ 23,7%
Charges de structure	1 947 €	3 177 €	- 38,7%
TOTAL DEPENSES	7 357 €	12 327 €	- 40,3%
RECETTES = facturation dossiers selon tarifs	2 253 €	3 581 €	- 37,1%
RESULTAT	- 5 103 €	- 8 746 €	- 41,6%

3. Bourse de l'Emploi (L452-35)

Cette mission recouvre la gestion et le suivi du logiciel "Emploi-territorial" en vue d'assurer la publication des offres d'emplois, le conseil aux collectivités dans la rédaction des offres d'emploi, la gestion des déclarations légales ainsi que l'arrêté hebdomadaire récapitulatif et la réception des candidatures sur l'espace dédié.

<u>Mode de financement</u>	Cotisation obligatoire		
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre d'heures			
TOTAL	964	720	+ 33,9%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	35 453 €	28 490 €	+ 24,4%
Autres dépenses directes d'exploitation	11 077 €	11 361 €	- 2,5%
Charges de structure	20 110 €	14 901 €	+ 35,0%
TOTAL DEPENSES	66 640 €	54 752 €	+ 21,7%
Affectation d'une part de cotisation	83 747 €	69 681 €	+ 20,2%
Excédent de financement	+ 17 107 €	+ 14 930 €	+ 14,6%

4. Gestion des demandes d'emploi (L452-35)

Cette activité recouvre la réception ainsi que le traitement des candidatures spontanées à l'entrée dans la FPT.

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre d'heures			
Collectivités affiliées	0	138	- 100,0%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	0	138	- 100,0%

<u>Compte d'exploitation</u>	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	0 €	6 973 €	- 100,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	0 €	983 €	- 100,0%
Charges de structure	0 €	2 462 €	- 100,0%
TOTAL DEPENSES	0 €	10 417 €	- 100,0%
Affectation d'une part de cotisation	0 €	13 257 €	- 100,0%
Excédent de financement	+ 0 €	+ 2 840 €	- 100,0%

5. Concours et examens professionnels (L452-38)

Le Service "Concours et examens professionnels" du CDG76 exerce son action dans le cadre de la coopération "Grand Ouest" qui associe 14 CDG des régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Cette coopération est pilotée collégalement et a pour objet de répartir les concours et examens professionnels entre CDG. Elle a également pour objet d'organiser le calendrier prévisionnel des épreuves, et leur répartition par CDG, correspondant aux besoins de recrutement exprimés par l'ensemble des collectivités couvertes par l'inter région.

Les modalités de la coopération sont arrêtées par une convention cadre triennale qui prévoit notamment les modes de financement des opérations de concours ainsi que leur répartition.

Le Service « Concours et examens professionnels » organise les épreuves selon trois modalités principales :

- En tant qu'organisateur unique des concours ou examens professionnels (médecin de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 2^{ème} classe, Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe, Adjoint administratif de 1^{ère} classe), le CDG76 assure pour le compte des autres CDG toutes les étapes nécessaires à la publication de la liste d'aptitude (Recensement des postes, arrêté d'ouverture et publicité, constitution du jury et sélection des correcteurs, proclamation des résultats, etc...).
- En tant que centre d'examen, le CDG76 assure la mise à disposition d'une salle et des surveillants pour le compte d'un autre CDG organisateur (*concours d'attaché territorial par exemple*). Ce positionnement permet ainsi de rapprocher le centre d'examen des candidats de la Normandie.

En tant qu'organisateur d'une spécialité (Concours d'agent de maîtrise : spécialité Bâtiment travaux publics – Technique de communication, Concours de professeur d'enseignement artistique : spécialité trombone trompette), le CDG76 assure pour le compte des autres CDG les mêmes étapes. Les autres CDG, en retour, assurent des activités identiques pour les spécialités leur incombant.

Mode de financement	Cotisation obligatoire		
Unité d'œuvre Euro de dépenses	2024	2023	Evolution %
TOTAL			
Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	263 993 €	357 702 €	- 26,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	152 592 €	63 100 €	+ 141,8%
Charges de structure	83 994 €	92 358 €	- 9,1%
TOTAL DEPENSES	500 579 €	513 159 €	- 2,5%
RECETTES	441 139 €	609 471 €	- 27,6%
<i>Remboursements coûts de concours selon conventions régionales et inter-régionales</i>	218 458 €	356 021 €	- 38,6%
<i>Facturation coûts lauréats / coll. non affiliées</i>	105 676 €	82 850 €	+ 27,6%
<i>Reversement excédent budget annexe régional</i>	117 004 €	170 600 €	- 31,4%
Affectation d'une part de cotisation	74 700 €	-122 573 €	- 160,9%
Excédent / déficit de financement	+ 15 259 €	- 26 262 €	- 158,1%

6. Rapport social unique (L452-35)

Cette activité recouvre la réalisation des procédures liées à la saisie du bilan social et à l'élaboration de sa synthèse. Cette activité recouvre également une assistance téléphonique pour les collectivités qui éprouvent des difficultés dans la saisie des éléments constitutifs du bilan social.

La réalisation du RASSCT, comprise dans cette activité, permet aux collectivités d'adapter leur plan d'action de santé au travail et mieux orienter leurs actions de prévention, répondant à l'article 49 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, qui précise qu'un rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Mode de financement	Cotisation obligatoire		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	773	841	- 8,1%
Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	26 599 €	24 929 €	+ 6,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	16 650 €	25 859 €	- 35,6%
Charges de structure	16 510 €	13 353 €	+ 23,6%
TOTAL DEPENSES	59 759 €	64 141 €	- 6,8%
Affectation d'une part de cotisation	75 100 €	81 630 €	- 8,0%
Excédent de financement	+ 15 341 €	+ 17 490 €	- 12,3%

7. Conférence Régionale de l'Emploi Territorial (L452-35)

Cette activité recouvre l'ensemble des activités relatives à la préparation des conférences régionales : établissement du programme, réalisation d'études et d'enquêtes, logistique, communication, etc...

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	171	276	- 38,0%
Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	7 620 €	12 588 €	- 39,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	20 242 €	54 659 €	- 63,0%
Charges de structure	4 207 €	4 765 €	- 11,7%
TOTAL DEPENSES	32 069 €	72 013 €	- 55,5%
Remboursement par le Budget CDG Normands	17 379 €	45 991 €	- 62,2%
Affectation d'une part de cotisation	18 460 €	33 118 €	- 44,3%
Excédent de financement	+ 3 771 €	+ 7 096 €	- 46,9%

8. Animation de l'emploi territorial (L452-35)

Cette activité, intitulée "Promotion des métiers territoriaux" jusqu'en 2011, recouvre l'ensemble des activités liées à la promotion de l'emploi public territorial : renseignements aux personnes extérieures, établissement de plaquettes d'information ou de documentation, participation à des salons ou manifestations, participations à des réunions ou à des groupes de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels visant à informer les différents publics.

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	1628	1050	+ 55,0%
Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	62 506 €	57 599 €	+ 8,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	34 635 €	31 470 €	+ 10,1%
Charges de structure	31 448 €	17 399 €	+ 80,7%
TOTAL DEPENSES	128 589 €	106 469 €	+ 20,8%
Affectation d'une part de cotisation	161 600 €	135 500 €	+ 19,3%
Excédent de financement	+ 33 011 €	+ 29 032 €	+ 13,7%

9. Observatoire régional (L452-35)

Cette activité recouvre la réalisation d'études et d'enquêtes au plan régional sur le thème de l'emploi (enquête "Secrétaire de Mairie"...), ainsi que la réalisation des "lettres de l'observatoire" et du "Panorama de l'observatoire".

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	68	314	- 78,3%

<u>Compte d'exploitation</u>	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	2 303 €	9 251 €	- 75,1%
Autres dépenses directes d'exploitation	870 €	8 986 €	- 90,3%
Charges de structure	1 459 €	5 788 €	- 74,8%
TOTAL DEPENSES	4 632 €	24 025 €	- 80,7%
Affectation d'une part de cotisation	5 821 €	30 576 €	- 81,0%
Excédent de financement	+ 1 189 €	+ 6 551 €	- 81,8%

10. Licence professionnelle "Métiers des administrations et des collectivités territoriales" (L452-38-9°) et (L452-39-3°)

Cette activité recouvre l'ensemble des procédures relatives à la gestion et à l'évolution du diplôme : accompagnement dans le stage des étudiants, rencontre avec les universitaires et les professionnels, évaluation des enseignements, logistique, etc....

Mode de financement	cotisation obligatoire		Collectivités affiliées
	Contribution bloc insécable		Collectivités non affiliées
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de collectivités			
Collectivités affiliées	1047	1051	- 0,4%
Collectivités non affiliées	19	19	
TOTAL	1066	1070	- 0,4%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	2 614 €	1 774 €	+ 47,3%
Autres dépenses directes d'exploitation	849 €	593 €	+ 43,3%
Charges de structure	1 254 €	1 127 €	+ 11,2%
TOTAL DEPENSES	4 716 €	3 494 €	+ 35,0%
TOTAL COTISATIONS ET RECETTES	5 884 €	4 368 €	+ 34,7%
RESULTAT	+ 1 168 €	+ 874 €	+ 33,6%

Détail du résultat

	Cotisation obligatoire		
Coût collectivités affiliées	4 632 €	3 432 €	+ 35,0%
Affectation d'une part de cotisation	5 822 €	4 368 €	
Excédent de financement	+ 1 189 €	+ 936 €	+ 27,1%

	Contribution bloc insécable		
Coût collectivités non affiliées	84 €	62 €	+ 35,5%
Affectation d'une part de contribution bloc insécable	62 €		
Déficit Contribution bloc insécable	-22 €	-62 €	- 65,2%

11. Etude GPEEC (L452-40-1°)

En 2020, le Centre de Gestion s'est inscrit dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences en participant au développement de l'Application Données Sociales, en collaboration avec le pilote du projet, le CIG Grande Couronne. L'objectif est d'expérimenter une nouvelle application GPEEC et de l'adapter aux besoins des collectivités territoriales. Les pôles « santé-prévention » et « emploi territorial » ont missionné chacun un agent sur ce sujet.

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées	0	0	
Collectivités non affiliées	0	0	
TOTAL	0	0	

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	4 125 €	2 131 €	+ 93,6%
Autres dépenses directes d'exploitation	7 060 €	49 €	+ 14369,8%
Charges de structure	2 394 €	1 045 €	+ 129,0%
TOTAL DEPENSES	13 579 €	3 225 €	+ 321,0%
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	
RESULTAT	- 13 579 €	- 3 225 €	+ 321,0%

12. Formation et réseau « secrétaire de mairie » (L452-38 -13°)

La formation « secrétaire de mairie » a été mise en place pour répondre aux nombreuses demandes de remplacement temporaire des collectivités.

Par ailleurs, ce métier est en tension depuis quelques années, avec de nombreux départs à la retraite en prévision.

La formation est financée dans le cadre du dispositif régional « Une formation, un emploi ».

Le montant de la subvention comprend l'apport théorique du CNFPT, les frais de déplacement du CDG lors de visites de stage en collectivité et une partie des charges de personnel du CDG.

Mode de financement	Cotisation obligatoire et		
	Partenariat ou conventionnement		
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de stagiaires			
Collectivités affiliées		18	- 100,0%
Collectivités non affiliées			
TOTAL		18	- 100,0%
Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	19 623 €	18 388 €	+ 6,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	3 637 €	25 524 €	- 85,8%
Charges de structure	6 181 €	4 421 €	+ 39,8%
TOTAL DEPENSES	29 440 €	48 334 €	- 39,1%
RECETTES = subvention Région Normandie	142 €	29 311 €	- 99,5%
Déficit de financement	- 29 298 €	- 19 023 €	+ 54,0%

13. Mobilité (L452-38-9°)

Toute collectivité et tout agent peut faire appel à l'expérience et à l'expertise du conseiller "Mobilité" afin de bénéficier d'un soutien, d'un conseil à la mobilité contrainte (restrictions médicales...) ou souhaitée (évolution professionnelle...).

La mission consiste à analyser le C.V. et la lettre de motivation de l'agent, fournir des explications statutaires et juridiques sur la mutation, le détachement, la disponibilité, la mise à disposition, l'intégration directe, diagnostiquer un nouveau projet professionnel et définir une nouvelle stratégie de carrière à travers un entretien d'orientation, aider à la recherche d'offres correspondant au profil de l'agent et étudier l'opportunité de compléter les compétences par le biais de formations.

<u>Mode de financement</u>		<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre		2024	2023	Evolution %
Nombre d'heures				
TOTAL		584	596	- 2,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	34 309 €	33 236 €	+ 3,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 793 €	3 318 €	- 46,0%
Charges de structure	10 736 €	9 318 €	+ 15,2%
TOTAL DEPENSES	46 838 €	45 872 €	+ 2,1%
Affectation d'une part de cotisation	58 862 €	58 381 €	+ 0,8%
Excédent de financement	+ 12 024 €	+ 12 508 €	- 3,9%

14. Reclassement et maintien dans l'emploi - Recrutement personnel handicapé

Favoriser le recrutement, mais également le maintien en emploi ou la reconversion professionnelle des agents en difficulté. Le Conseiller "Mobilité/Handicap" développe une politique incitative d'embauche de travailleurs handicapés, en favorisant l'information et la sensibilisation des employeurs, en favorisant les rencontres au sein des collectivités, en mettant en relation les collectivités avec des interlocuteurs pertinents, en favorisant l'apprentissage de travailleurs handicapés au sein des collectivités locales.

a) Reclassement et maintien dans l'emploi (L452-34-4°)

<u>Mode de financement</u>	Partenariat ou conventionnement		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	482	371	+ 29,9%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	27 744 €	19 942 €	+ 39,1%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 449 €	1 873 €	- 22,6%
Charges de structure	8 680 €	5 794 €	+ 49,8%
TOTAL DEPENSES	37 874 €	27 608 €	+ 37,2%
RECETTES = Financement FIPHFP	37 874 €	27 608 €	+ 37,2%
RESULTAT	+ 0 €	+ 0 €	

b) Recrutement personnel handicapé (L452-35-7°)

<u>Mode de financement</u>	Partenariat ou conventionnement		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	86	159	- 45,9%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	5 029 €	9 140 €	- 45,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	263 €	953 €	- 72,4%
Charges de structure	1 574 €	2 490 €	- 36,8%
TOTAL DEPENSES	6 865 €	12 583 €	- 45,4%
RECETTES = Financement FIPHFP	6 865 €	12 583 €	- 45,4%
RESULTAT	0 €	0 €	

Synthèse – Pôle « Emploi territorial »

Activité / Mission	Dépenses 2024	Recettes affectées					Résultat 2024
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Contribution bloc insécable	Partenariat	Tarification	
Concours	500 579 €	515 838 €					+ 15 259 €
Bourse de l'emploi	66 640 €	83 747 €					+ 17 107 €
Gestion des demandes d'emploi							
Missions temporaires	1 093 622 €					1 013 844 €	- 79 778 €
Conseil et assistance au recrutement	7 357 €					2 253 €	- 5 103 €
Formation et réseau secrétaire de mairie	29 440 €				142 €		- 29 298 €
Animation de l'emploi	128 589 €	161 600 €					+ 33 011 €
CRET	32 069 €	18 460 €			17 379 €		+ 3 771 €
Licence professionnelle	4 716 €	5 822 €		62 €			+ 1 168 €
Rapport social unique	59 759 €	75 100 €					+ 15 341 €
Observatoire	4 632 €	5 821 €					+ 1 189 €
GPEEC	13 579 €						- 13 579 €
Reclassement et maintien dans l'emploi	37 874 €				37 874 €		
Recrutement handicapés	6 865 €				6 865 €		
Mobilité	46 838 €	58 862 €					+ 12 024 €
Total pôle Emploi Territorial	2 032 559 €	925 251 €		62 €	62 261 €	1 016 097 €	- 28 888 €

C. Les missions du pôle « Santé prévention »

1. Prestation globale de médecine préventive (L452-47)

Les médecins de prévention organisent :

- Les visites médicales périodiques et le suivi des agents, des bilans de santé, des analyses et des vaccinations, ainsi que les surveillances médicales particulières. Ils assurent également, en collaboration avec les infirmières en santé au travail recrutées en 2019, un conseil auprès des collectivités en matière de santé et de sécurité.
- Les actions en milieu professionnel réalisées conjointement avec les intervenants en prévention des risques professionnels (ingénieur, ergonomes) : visites des locaux, actions d'adaptation des postes de travail et de mise en place des règles d'hygiène, études ergonomiques, actions sur le risque chimique, routier, etc...

Mode de financement	Tarification		
Unité d'œuvre Agents suivis	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	16 502	16 280	+ 1,4%
Collectivités non affiliées	14 424	15 395	- 6,3%
TOTAL	30 926	31 675	- 2,4%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	2 043 254 €	2 178 301 €	- 6,2%
<i>Equipe médicale</i>	1 234 117 €	1 279 804 €	- 3,6%
Autres dépenses directes d'exploitation	188 175 €	234 172 €	- 19,6%
Dont			
<i>Fournitures médicales</i>	1 255 €	4 018 €	- 68,8%
<i>Locations immobilières</i>	8 057 €	17 300 €	- 63,5%
<i>Entretien et maintenance</i>	34 134 €	35 689 €	- 4,4%
<i>Véhicules</i>	66 769 €	42 346 €	+ 57,7%
<i>Formation</i>	9 715 €	11 446 €	- 15,1%
<i>Amortissements</i>	39 995 €	58 184 €	- 31,3%
Charges de structure	717 305 €	649 054 €	+ 10,5%
TOTAL DEPENSES	2 948 735 €	3 061 527 €	- 3,7%
TOTAL RECETTES	2 806 182 €	2 589 389 €	+ 8,4%
dont collectivités affiliées	1 306 306 €	1 219 234 €	+ 7,1%
collectivités non affiliées	1 428 336 €	1 370 155 €	+ 4,2%
Partenariat FIPHFP	29 353 €		
RESULTAT	- 142 553 €	- 472 138 €	- 69,8%

2. Assistance E.V.R.P. (L452-44-4°)

Afin d'accompagner les collectivités dans leur démarche de prévention, un ingénieur conseil du Centre de Gestion est mis à disposition de la collectivité pour l'assister dans la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

<u>Mode de financement</u>		Tarification	
Unité d'œuvre Nombre d'heures facturées	2024	2023	Evolution %
TOTAL	1629	1464	+ 11,3%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	66 459 €	57 629 €	+ 15,3%
Autres dépenses directes d'exploitation	26 347 €	21 152 €	+ 24,6%
Charges de structure	30 980 €	25 286 €	+ 22,5%
TOTAL DEPENSES	123 786 €	104 068 €	+ 18,9%
RECETTES = facturation missions selon tarifs	75 359 €	52 786 €	+ 42,8%
RESULTAT	- 48 427 €	- 51 282 €	- 5,6%

3. Mission d'Inspection (L452-44-4°)

Dans le cadre de cette activité, un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du C.D.G. est mis à disposition de la collectivité pour :

- Contrôler les conditions d'application des règles relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail définies par le Code du Travail
- Intervenir en cas de danger grave et imminent
- Participer au CT/CHSCT
- Émettre un avis sur tout document relatif à la maîtrise des risques professionnels.

<u>Mode de financement</u>		Tarification	
Unité d'œuvre Nombre de collectivités facturées	2024	2023	Evolution %
TOTAL	0	0	

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	2 412 €	0 €	
Autres dépenses directes d'exploitation	36 €	0 €	
Charges de structure	1 164 €	0 €	
TOTAL DEPENSES	3 612 €	0 €	
RECETTES = facturation missions selon tarifs	0 €	0 €	
RESULTAT	- 3 612 €	0 €	

4. Vaccinations & bilans biologiques ou bactériologiques (L452-47)

L'activité concerne les vaccinations préconisées par les médecins de prévention, pour des agents exposés à des risques spécifiques. Ces vaccinations sont préconisées par les médecins, dans le cadre strict de la mission de médecine préventive. Elles ne font pas l'objet d'une adhésion spécifique puisqu'elles sont intégrées à la convention de médecine préventive.

Les médecins peuvent également préconiser des examens complémentaires (biologiques ou bactériologiques). Ils sont organisés soit par l'intermédiaire du service santé prévention pour des demandes groupées (10 agents minimum) ou pour des agents individuellement. Ces examens peuvent être aussi sollicités par les collectivités (dans le cadre, notamment, des agents de cuisine). La demande d'examen complémentaire est faite en fonction des risques encourus, en fonction des exigences réglementaires (exemple personnel de cuisine) ou encore en fonction de pathologies.

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Nombre de vaccins facturés	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	40	40	
Collectivités non affiliées	20	10	+ 100,0%
TOTAL	60	50	+ 20,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	33 €	0 €	
Autres dépenses directes d'exploitation	6 101 €	9 098 €	- 32,9%
Charges de structure	18 €	0 €	
TOTAL DEPENSES	6 152 €	9 098 €	- 32,4%
RECETTES = Facturation vaccins selon tarif	9 166 €	12 464 €	- 26,5%
<i>Vaccins</i>	9 166 €	7 200 €	
<i>Parcours santé</i>	0 €	5 264 €	
RESULTAT	+ 3 014 €	+ 3 366 €	- 10,5%

5. Expertise Psychologue (L452-44-4°)

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Nombre d'expertises facturées	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	22	28	- 21,4%
Collectivités non affiliées	13	2	+ 550,0%
TOTAL	35	30	+ 16,7%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	9 918 €	6 852 €	+ 44,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	3 400 €	524 €	+ 548,5%
Charges de structure	5 442 €	4 340 €	+ 25,4%
TOTAL DEPENSES	18 760 €	11 716 €	+ 60,1%
RECETTES = facturation missions selon tarifs	20 686 €	11 084 €	+ 86,6%
RESULTAT	+1 926 €	-632 €	- 404,9%

Synthèse Pôle « Santé - Prévention »

Activité / Mission	Dépenses 2024	Recettes affectées					Résultat 2024
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Contribution bloc insécable	Partenariat	Tarification	
Prestation globale de médecine	2 948 735 €					2 806 182 €	- 142 553 €
Bilans et vaccins	6 152 €					9 166 €	+ 3 014 €
Inspection	3 612 €					0 €	- 3 612 €
EVRP	123 786 €					75 359 €	- 48 427 €
Expertise ergonomie	1 278 €					5 174 €	+ 3 896 €
Expertise psychologue	18 760 €					20 686 €	+ 1 926 €
Total pôle Santé prévention	3 102 324 €					2 916 567 €	- 185 757 €

D. Les missions des pôles « Finances – Moyens Généraux » et « Direction »

1. Archives (L452-40-3°)

il s'agit d'une prestation d'archivage proposée aux collectivités affiliées et non affiliées. Dans ce cadre, le Centre de Gestion met à disposition des collectivités qui sollicitent une intervention, des archivistes, historiens de formation et techniciens des archives.

L'ensemble des prestations qu'offre le CDG, s'exerce sous le contrôle du Directeur des Archives Départementales, dans le respect du contrôle scientifique et technique des services de l'État sur les archives des collectivités territoriales (article L.1421-6 et R.1421-2 du Code Général du Patrimoine).

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Nombre de jours facturés	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	320	616	- 48,1%
Collectivités non affiliées	86	150	- 42,7%
TOTAL	406	766	- 47,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	139 141 €	200 955 €	- 30,8%
Autres dépenses directes d'exploitation	12 641 €	30 982 €	- 59,2%
<i>dont</i>			
<i>Frais de déplacement</i>	<i>12 050 €</i>	<i>21 055 €</i>	<i>- 42,8%</i>
Charges de structure	62 054 €	86 149 €	- 28,0%
TOTAL DEPENSES	213 836 €	318 086 €	- 32,8%
RECETTES = facturation journées archivistes selon tarifs	126 068 €	220 718 €	- 42,9%
RESULTAT	- 87 768 €	- 97 368 €	- 9,9%

2. Mission « Paie » (L452-40)

a) Paies extérieures

Cette mission consiste en l'établissement des bulletins de salaires, de l'ensemble du personnel et des élus de la collectivité, conformément aux indications fournies par la collectivité. La mission comprend également l'édition du journal mensuel de paies, l'édition des états comptables, la transmission du fichier des virements et du fichier des mandats, ainsi que toutes les opérations liées au prélèvement à la source (transferts de fichiers pour le recueil des taux individuels et les déclarations mensuelles).

En fin d'année, le Centre de Gestion se charge d'établir les déclarations individuelles (DADS-U) pour le compte de la collectivité et de les transmettre à la CRAM de Rouen.

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Nombre de fiches de paies	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	16182	16543	- 2,2%
Collectivités non affiliées	1293	1284	+ 0,7%
TOTAL	17475	17827	- 2,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	139 791 €	168 166 €	- 16,9%
Autres dépenses directes d'exploitation	34 470 €	34 905 €	- 1,2%
Charges de structure	77 277 €	74 802 €	+ 3,3%
TOTAL DEPENSES	251 538 €	277 874 €	- 9,5%
RECETTES = facturation fiches de paie selon tarifs	164 649 €	159 873 €	+ 3,0%
RESULTAT	- 86 889 €	- 118 000 €	- 26,4%

3. Assistance paie

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Nombre de collectivités facturées	2024	2023	Evolution %
TOTAL	2	2	

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	8 063 €	9 179 €	- 12,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 667 €	1 432 €	+ 16,4%
Charges de structure	3 812 €	3 144 €	+ 21,2%
TOTAL DEPENSES	13 543 €	13 755 €	- 1,5%
RECETTES = facturation dossiers selon tarifs	7 560 €	1 572 €	+ 380,9%
RESULTAT	- 5 983 €	- 12 183 €	- 50,9%

4. Indemnisation chômage et Indemnité licenciement (L452-40)

Afin de faire face à une réglementation en perpétuelle évolution, le Centre de Gestion propose aux collectivités, une mission de conseil et d'assistance en matière d'indemnisation chômage. Le C.D.G. procède aux calculs d'indemnisation chômage, à la revalorisation des allocations chômage, au calcul du cumul d'une allocation chômage et d'une activité réduite, ainsi qu'à diverses études, tel le calcul de l'allocation de retour à l'emploi.

a) Conseil et assistance chômage (L452-40)

Mode de financement

Tarification

Partenariat CDG Normands

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	67	71	- 5,6%
Collectivités non affiliées	5	4	+ 25,0%
CDG Normands	7	6	+ 16,7%
TOTAL	79	81	- 2,5%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	24 961 €	15 684 €	+ 59,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	12 348 €	2 122 €	+ 481,8%
Charges de structure	8 154 €	6 833 €	+ 19,3%
TOTAL DEPENSES	45 463 €	24 639 €	+ 84,5%
RECETTES = facturation par dossier	29 982 €	18 248 €	+ 64,3%
RESULTAT	- 15 481 €	- 6 390 €	+ 142,3%

Détail du résultat

Tarification

Coût dossiers	41 434 €	22 814 €	+ 81,6%
Recettes	26 692 €	16 310 €	+ 63,7%
Tarification	-14 742 €	-6 503 €	+ 126,7%

Partenariat CDG Normands

Coût CDG Normands	4 028 €	1 825 €	+ 120,7%
Recettes CDG Normands	3 290 €	1 938 €	+ 69,8%
Partenariat CDG Normands	-738 €	113 €	- 753,9%

b) Calcul de l'indemnité de licenciement (L452-40)

Mode de financement	Tarification		
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées			
Collectivités non affiliées			
TOTAL	24	25	- 4,0%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	3 046 €	2 502 €	+ 21,8%
Autres dépenses directes d'exploitation	930 €	232 €	+ 300,7%
Charges de structure	1 346 €	1 211 €	+ 11,1%
TOTAL DEPENSES	5 321 €	3 945 €	+ 34,9%
RECETTES = facturation par dossier	5 544 €	1 588 €	+ 249,2%
RESULTAT	+ 223 €	- 2 357 €	- 109,5%

5. Mission RGPD (I452-40)

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est une directive européenne visant à renforcer la protection des données personnelles, qui a pris effet le 25 mai 2018. La mission optionnelle « RGPD » proposée par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime permet aux collectivités affiliées qui le souhaitent d'être assistées dans l'application de ce règlement par un Délégué à la Protection des Données mutualisé. Celui-ci les informe de la réglementation en la matière ainsi que de ses évolutions, leur sert d'intermédiaire avec la CNIL et réalise les documents que leur impose ce règlement.

Mode de financement	Tarification		
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de collectivités facturées			
Collectivités affiliées	56	54	+ 3,7%
Collectivités non affiliées	1	1	
TOTAL	57	55	+ 3,6%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	48 167 €	46 149 €	+ 4,4%
Autres dépenses directes d'exploitation	13 072 €	10 777 €	+ 21,3%
Charges de structure	22 083 €	17 477 €	+ 26,4%
TOTAL DEPENSES	83 323 €	74 403 €	+ 12,0%
RECETTES = Facturation tarif annuel selon la taille de la collectivité	59 622 €	55 870 €	+ 6,7%
RESULTAT	- 23 701 €	- 18 533 €	+ 27,9%

6. Conseil en organisation (L452-40-1°)

La mission de Conseil en organisation est une mission d'expertise qui s'adresse aux collectivités et établissements publics locaux affiliés ou non, qui souhaitent une intervention extérieure pour les accompagner dans leurs démarches d'évolution de leur organisation et/ou conduite du changement sur le plan des ressources humaines, dans l'objectif de préserver et/ou d'améliorer la qualité de vie au travail des agents et l'efficience du service public local.

<u>Mode de financement</u>	<u>Tarification</u>		
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées	6	9	- 33,3%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	6	9	- 33,3%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	38 097 €	47 097 €	- 19,1%
Autres dépenses directes d'exploitation	498 €	89 110 €	- 99,4%
Charges de structure	20 008 €	22 330 €	- 10,4%
TOTAL DEPENSES	58 603 €	158 537 €	- 63,0%
RECETTES	37 544 €	87 647 €	- 57,2%
RESULTAT	- 21 059 €	- 70 890 €	- 70,3%

7. Coopération régionale (L452-11)

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre	2024	2023	Evolution %
Nombre d'heures			
TOTAL	397	0	

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	30 340 €	0 €	
Autres dépenses directes d'exploitation	0 €	0 €	
Charges de structure	6 391 €	0 €	
TOTAL DEPENSES	36 732 €	0 €	
Affectation d'une part de cotisation	46 161 €	0 €	
Excédent de financement	+ 9 430 €	0 €	

8. Cybersécurité mutualisée (L452-40)

A la demande des collectivités et établissements publics de Seine-Maritime, le CDG apporte conseils et expertises pour augmenter le niveau de sécurité des outils informatiques et numériques.

Dans ce cadre, il assure :

- Des actions de sensibilisation auprès des élus locaux
- La réalisation de diagnostics de cybersécurité
- L'individualisation des aides financières de l'ANSSI obtenues dans le cadre du plan France Relance.

<u>Mode de financement</u>	Cotisation additionnelle et Partenariat ou conventionnement		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	244	0	

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	12 113 €	0 €	
Autres dépenses directes d'exploitation	58 905 €	0 €	
Charges de structure	4 394 €	0 €	
TOTAL DEPENSES	75 412 €	0 €	
RECETTES CONVENTIONNEMENT	40 333 €	0 €	
Affectation d'une part de cotisation	67 525 €	0 €	
Excédent de financement	+ 32 447 €	+ 0 €	

9. Protection sociale (L452-42et Schéma de coopération régional)

Les CDG 76, 14 et 61 se sont associés pour proposer aux collectivités et établissements publics de leur ressort deux conventions de participation, en prévoyance et en santé, à l'usage de leurs agents. La négociation et la gestion de ces deux contrats-groupe engendrent des dépenses qui relèvent de la cotisation additionnelle et, s'agissant des CDG 14 et 61, d'un partenariat donnant lieu au remboursement des frais engagés par le CDG 76.

Mode de financement

Cotisation additionnelle

Partenariat CDG Normands

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2024	2023	Evolution %
TOTAL	211	112	+ 88,4%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	10 159 €	5 459 €	+ 86,1%
Autres dépenses directes d'exploitation	13 566 €	434 €	+ 3027,5%
Charges de structure	3 560 €	1 615 €	+ 120,4%
TOTAL DEPENSES	27 285 €	7 508 €	+ 263,4%
TOTAL COTISATIONS ET RECETTES	24 900 €	11 360 €	+ 119,2%
RESULTAT	- 2 385 €	+ 3 852 €	- 161,9%

Détail du résultat

Cotisation additionnelle

Coût collectivités affiliées	22 803 €	7 508 €	+ 203,7%
Affectation d'une part de cotisation	20 418 €	11 360 €	+ 79,7%
Excédent de financement	-2 385 €	+3 852 €	- 161,9%

Partenariat CDG Normands

Coût collectivités des CDG Normands	4 482 €	0 €	
Recettes CDG Normands	4 482 €	0 €	
Tarifification	0 €	0 €	

Synthèse – Pôles « Finances – Moyens généraux » et « Direction »

Activité / Mission	Dépenses 2024	Recettes affectées					Résultat 2024
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Contribution bloc insécable	Partenariat	Tarification	
Archives	213 836 €					126 068 €	- 87 768 €
Paies externes	251 538 €					164 649 €	- 86 889 €
Assistance paie aux collectivités	13 543 €					7 560 €	- 5 983 €
Conseil et assistance chômage	45 463 €				3 290 €	26 692 €	- 15 481 €
Calcul de l'indemnité de licenciement	5 321 €					5 544 €	+ 223 €
RGPD	83 323 €					59 622 €	- 23 701 €
Conseil en organisation	58 603 €					37 544 €	- 21 059 €
Coopération régionale	36 732 €	46 161 €					+ 9 430 €
Cybersécurité mutualisée	75 412 €		67 525 €		40 333 €		+ 32 447 €
Protection sociale	27 285 €		20 418 €		4 482 €		- 2 385 €
Total Pôles "Finances / moyens généraux" et "Direction"	811 055 €	46 161 €	87 943 €		48 105 €	427 680 €	- 201 166 €

E. Les autres missions

1. Agents pris en charge (I452-34)

<u>Mode de financement</u>	<u>Cotisation obligatoire</u>		
Unité d'œuvre Nombre d'agents	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	7	6	+ 16,7%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	7	6	+ 16,7%

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	65 963 €	94 137 €	- 29,9%
Autres dépenses directes d'exploitation		505 €	- 100,0%
TOTAL DEPENSES	65 963 €	94 642 €	- 30,3%
RECETTES = participation dégressive collectivités d'origine	50 178 €	94 176 €	- 46,7%
Affectation d'une part de cotisation	19 837 €	593 €	+ 3245,8%
Excédent de financement	+ 4 052 €	+ 127 €	+ 3090,0%

2. Agents intercommunaux (L452-44-4°)

<u>Mode de financement</u>	<u>Partenariat ou conventionnement</u>		
Unité d'œuvre Nombre d'agents	2024	2023	Evolution %
Collectivités affiliées	1	1	
Collectivités non affiliées			
TOTAL	1	1	

Compte d'exploitation	2024	2023	Evolution %
Dépenses de personnel	41 872 €	58 427 €	- 28,3%
Autres dépenses directes d'exploitation			
TOTAL DEPENSES	41 872 €	58 427 €	- 28,3%
RECETTES = refacturation masse salariale + frais de gestion	43 155 €	60 382 €	- 28,5%
RESULTAT	+ 1 283 €	+ 1 955 €	- 34,4%

Synthèse – Autres missions

Activité / Mission	Dépenses 2024	Recettes affectées					Résultat 2024
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Contribution bloc insécable	Partenariat	Tarification	
Pris en charge	65 963 €	19 837 €			50 178 €		+ 4 052 €
Intercommunaux	41 872 €				43 155 €		+ 1 283 €
Total autres missions	107 835 €	19 837 €			93 333 €		+ 5 335 €

Synthèse – Missions en partenariat avec les CDG Normands

Missions	2024			2023		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Assistance juridique	1 359 €	914 €	- 445 €	2 934 €	0 €	- 2 934 €
Référent déontologue	3 469 €	4 505 €	+ 1 037 €	921 €	3 685 €	+ 2 764 €
Référent laïcité	720 €	720 €	+ 0 €	0 €	0 €	+ 0 €
Référent signalement	4 723 €	5 345 €	+ 622 €	6 582 €	6 685 €	+ 103 €
Médiation préalable	0 €	0 €	+ 0 €	0 €	0 €	+ 0 €
Conseil et assistance chômage	4 028 €	3 290 €	- 738 €	1 825 €	1 938 €	+ 113 €
Protection sociale	4 482 €	4 482 €	+ 0 €	0 €	0 €	+ 0 €
TOTAL	18 780 €	19 256 €	+ 476 €	12 261 €	12 308 €	+ 47 €

IV. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

A. Tableau récapitulatif de financement de l'ensemble des missions

	2024	2023	Evolution 2024/2023
Missions financées par la cotisation obligatoire	0,63%	0,65%	
Besoin de financement des missions obligatoires	-1 986 935 €	-1 823 312 €	+ 9,0%
Montant de la cotisation obligatoire perçue	2 495 518 €	2 379 778 €	+ 4,9%
SOLDE DISPONIBLE DE COTISATION OBLIGATOIRE	+ 508 583 €	+ 556 466 €	- 8,6%
Missions financées par la cotisation additionnelle	0,05%	0,05%	
Besoin de financement des missions financées par la cotisation additionnelle	-180 395 €	-231 194 €	- 22,0%
Montant de la cotisation additionnelle perçue	197 348 €	198 315 €	- 0,5%
Besoin de financement complémentaire à la cotisation additionnelle couvert par la cotisation obligatoire ou excédent de la cotisation additionnelle	+ 16 953 €	- 32 879 €	- 151,6%
Missions financées par la Contribution bloc insécable	0,04%		
Besoin de financement des missions financées par la contribution bloc insécable	- 277 609 €	+ 0 €	
Montant de la contribution au bloc insécable perçue	207 800 €	0 €	
Besoin ou excédent de financement des missions financées par la contribution au bloc insécable	-69 809 €	0 €	
Missions financées par la tarification			
Besoin ou excédent de financement des missions tarifées	- 359 647 €	- 768 901 €	- 53,2%
Missions financées en partenariat ou conventionnement			
Coût net des missions en partenariat ou conventionnement	- 56 043 €	- 73 743 €	- 24,0%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 40 036 €	- 319 058 €	- 112,5%
Provision Compte épargne temps non comptabilisé en 2023	- 86 494 €	+ 86 494 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DÉGAGÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF	- 46 458 €	- 232 564 €	- 80,0%

(*) Montant de la cotisation obligatoire 2 495 518 € = 2 495 814 (cotisation perçue en 2024) - 296 € (cotisation 2023 remboursée à une collectivité)

B. Missions tarifées : résultat par unité d'œuvre

Activité	Unité d'œuvre (UO)	Nombre	Résultat 2024	Résultat par UO
Contentieux	Nombre de dossiers	3	+ 25 €	+ 8,47 €
Médiation préalable obligatoire	Nombre de dossiers	9	- 5 922 €	- 658,05 €
Assurances groupe	Nombre de documents traités	0	+ 181 595 €	
Réalisation dossiers CNRACL	Nombre de dossiers	7	- 12 640 €	- 1 805,66 €
Missions temporaires	Heures payées	42 386	- 79 778 €	- 1,88 €
Assistance au recrutement	Nombre de dossiers	3	- 5 103 €	- 1 701,12 €
GPEEC	Nombre de dossiers	0	- 13 579 €	
Prestation globale de médecine préventive	Agents suivis	30 926	- 142 553 €	- 4,61 €
Bilans et vaccins	Nombre de vaccins facturés	60	+ 3 014 €	+ 50,23 €
Expertise ergonomie	Nombre d'expertises facturées	4	+ 3 896 €	+ 973,93 €
Expertise psychologue	Nombre d'expertises facturées	35	+ 1 926 €	+ 55,02 €
Inspection	Nombre de collectivités facturées	0	- 3 612 €	
EVRP	Nombre d'heures facturées	1 629	- 48 427 €	- 29,73 €
Paies externes	Nombre de fiches de paies	17 475	- 86 889 €	- 4,97 €
Assistance paie	Nombre de collectivités facturées	2	- 5 983 €	- 2 991,39 €
Indemnisation chômage	Nombre de dossiers	79	- 14 742 €	- 186,61 €
Indemnité licenciement	Nombre de dossiers	24	+ 223 €	+ 9,28 €
Archives	Nombre de jours facturés	406	- 87 768 €	- 216,18 €
RGPD	Nombre de collectivités facturées	57	- 23 701 €	- 415,80 €
Conseil en organisation	Nombre de dossiers	6	- 21 059 €	- 3 509,83 €
TOTAL MISSIONS TARIFEES			- 361 078 €	